



Calculer le montant d'une Pension alimentaire

Par **mimi565**, le 13/09/2013 à 09:46

bonjour,
mon ami a un enfant de 15 ans, nous donnons une pension alimentaire de 150 euros par mois, + la moitié des frais de voyage scolaire, maintenant sa mere reclame la moitié des frais d'ecole et de cantine + la moitié des prix des livres. son salaire est plus eleve que le notre et nous avons plus de prêt qu'eux. doit on payer tout ca?? elle attends un bebe, et nous avons 2 enfants a charge 2 et 3 ans.
merci pour votre reponse

Par **Marion3**, le 13/09/2013 à 12:58

Bonjour,

Cette pension alimentaire de 150€ a t'elle été fixée par le JAF ?

Si la mère demande une modifiication de la pension alimentaire, il faudra passer par le JAF.

CDT

Par **mimi565**, le 13/09/2013 à 22:58

elle as été fixee en 2002 de 140 euros par le JAF et depuis il n'on vu ni avocat ni juge

Par **Marion3**, le **14/09/2013** à **12:09**

Bonjour,

Il va falloir que la Mère saisisse le JAF (un avocat n'est pas obligatoire) si elle veut une augmentation de la pension alimentaire.

Elle ne peut pas modifier d'elle-même le montant de la PA.

Cdt

Par **mimi565**, le **14/09/2013** à **18:36**

merci beaucoup pour les réponses on lui a dit de contacter le JAF mais elle ne veut pas donc laisse tomber et ça s'est très bien passé. merci;
cordialement